

AMICALE DES VIGNERONS LOUÉRIEN

ATTESTATION & INSCRIPTION : VIDE-POUSSETTES / JOUETS

DIMANCHE 28 JUIN 2026 DEVANT LA CAVE DE CUCURON

- **Installation** : À partir de 9h00 (Départ à 17h00)
- **Ouverture au public** : 10h00 – 17h00

> **Dossier à déposer avant le 22 Juin** : Caveau de vente de Cucuron 15 Cours,
Route de Saint-Victor, 84160 Cucuron ou à renvoyer à :

communication@louerion.com ou
amicaledesvigneronslouerion@hotmail.com

1. Informations Exposant

Je soussigné(e),

- **Nom** : **Prénom** :
.....
- **Né(e) le** : / / à **Ville** : **Département** :
.....
- **Adresse** :
.....
.....
- **Code Postal** : **Ville** :
.....
- **Téléphone** : **E-mail** :
.....

Pièce d'identité :

- **Numéro** :
.....
.....
- **Délivrée le** : / / **Par** :
.....

Véhicule :

- **N° d'immatriculation** :
.....

2. Déclaration sur l'Honneur

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*).

3. Réservation et Règlement

- **Tarif** : 8 € les 3 mètres
- **Modes de règlement acceptés** : Chèque, Espèces ou Virement bancaire (via le RIB ci-dessous)

Ci-joint le règlement de _____ € pour l'emplacement, pour une longueur de _____ m.

4. Signature

Fait à le / / 2026

Signature de l'exposant :

IBAN et BIC de l'Amicale des Vignerons Louérion si règlement par virement bancaire :

IBAN : FR76 1130 6000 8448 1826 7652 069

BIC : AGRIFRPP813

Règlement Intérieur • Vide-Poussettes & Vide-Jouets

Afin de garantir le bon déroulement et la convivialité de la manifestation, chaque exposant s'engage à respecter sans réserve le présent règlement.

1. Conditions de participation

- **Seconde main uniquement** : Articles d'occasion exclusivement réservés à l'univers de l'enfant (poussettes, puériculture, vêtements, jouets, livres jeunesse, accessoires).
- **Interdictions** : Vente d'objets neufs, de produits alimentaires ou de tout article non conforme à l'esprit de l'événement.

2. Installation & Matériel

- **Autonomie totale** : Aucun matériel ne sera fourni par l'organisateur.
- Chaque exposant doit apporter ses propres équipements (tables, chaises, portants, etc.).

3. Respect & Vivre-ensemble

- Comportement respectueux et courtois exigé envers les bénévoles de l'Amicale, les autres exposants et les visiteurs.
- Tout manque de respect ou agressivité entraînera une **exclusion immédiate** sans remboursement.

4. Propreté & Déchets

- **Gestion personnelle** : Aucun sac-poubelle ne sera distribué. L'emplacement doit être laissé parfaitement propre.
- Évacuation obligatoire de tous les déchets par l'exposant (emballages, restes alimentaires, mégots, invendus abandonnés).

5. Responsabilité & Litiges

- Les exposants sont juridiquement seuls responsables des objets qu'ils exposent et vendent.
- L'Amicale des Vignerons Louérien décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation ou litige entre acheteurs et vendeurs.

6. Acceptation du règlement

L'inscription validée implique l'acceptation automatique de ces règles. Tout manquement entraînera l'exclusion définitive du participant, sans aucune possibilité de remboursement.

L'Amicale vous remercie chaleureusement pour votre participation et votre contribution à la réussite de cette journée conviviale !

L'Amicale des Vignerons Louérien